

Questions posées fréquemment sur les effets

Combien d'effets personnels sont conservés dans les archives de l'ITS ?

L'International Tracing Service (ITS) à Bad Arolsen détient encore environ 3 200 effets personnels dans ses archives. Il s'agit d'objets ayant été retirés aux détenus au moment de leur incarcération en camp de concentration. Dans 2 700 des cas, le nom des anciens propriétaires est connu.

D'où proviennent ces effets personnels ?

Ces objets proviennent essentiellement des camps de concentration de Neuengamme (env. 2 400) et de Dachau (330). Quelques uns ont également appartenu à des détenus de la Gestapo de Hambourg, des camps de concentration de Natzweiler et de Bergen-Belsen ainsi que des camps de transit d'Amersfoort, et de Compiègne.

De quel genre d'effets personnels s'agit-il ?

Parmi les effets personnels se trouvent des portefeuilles, des papiers d'identité, des photos, des lettres, des documents officiels ainsi que quelques bijoux, étuis de cigarettes, alliances, montres ou porte-plume ayant appartenu à des anciens détenus concentrationnaires.

Quelle valeur ont les effets personnels ?

Tous les objets de valeur avaient été confisqués par les nazis. Les effets personnels n'ont donc en général pas de valeur matérielle mais une valeur sentimentale inestimable pour les familles. Ils représentent souvent le dernier souvenir d'un être cher. En outre, les effets de l'ITS ont une propre valeur historique, car le nom de leur propriétaire est connu pour la plupart d'entre eux, ce qui n'est le cas dans aucune autre institution. Les effets conservés à l'ITS sont des objets de tous les jours qui permettent à la fois de donner une idée de la vie de l'intéressé avant son incarcération et de mettre en évidence la perte qu'ils ont pu causer.

Qui étaient les propriétaires ?

Il s'avère plutôt compliqué de déterminer les groupes de détenus auxquels ont appartenu ces objets. Leurs propriétaires étaient souvent des persécutés politiques, originaires probablement de toutes les nations, dont les territoires ont été occupés par les nazis. La plupart d'entre eux venaient d'Europe de l'Est. On compte également un grand nombre de ressortissants allemands parmi les détenus du camp de concentration de Dachau. Les Juifs ainsi que les Sinti et Roms ne sont que de rares exceptions. Ce qui s'explique notamment

par le fait que les membres de ces derniers groupes de persécutés n'avaient bien souvent pas été incarcérés pour être affectés à des travaux forcés mais pour être tués en camp d'extermination. Ceux qui sont arrivés en camp de concentration sur le territoire allemand, après avoir survécu aux marches de la mort, n'avaient pratiquement plus rien sur eux.

Que fait l'ITS de ces effets personnels ?

L'ITS s'est fixé pour objectif de restituer un maximum d'effets personnels aux anciens propriétaires ou à leurs familles. Il est toutefois souvent difficile de déterminer s'il existe encore des parents proches et dans quels pays ils vivent aujourd'hui. Pour cette raison, l'ITS a publié sur son site Internet une liste de noms en 2011, ainsi que des photos de quelques effets personnels en 2015. Une partie des effets personnels, surtout ceux dont le nom des propriétaires ne sont pas connus, ont été mis, sous forme de prêt, à la disposition de mémoriaux et de musées afin d'y être utilisés pour des expositions. L'ITS apporte son soutien aux journalistes, chercheurs et au public intéressé à la recherche d'informations sur des survivants ou des proches.

Comment les effets personnels sont-ils restitués et à qui ?

La liste des noms des propriétaires d'effets se trouvant sur le site Internet de l'ITS comprend les noms et prénoms ainsi que les dates de naissance d'anciens détenus. Lorsqu'un proche y trouve un nom qu'il connaît, il prend contact avec l'ITS. Lorsque c'est l'ITS même qui retrouve des proches, il informe les familles. La remise d'effets personnels à des membres des familles n'est possible que sur présentation d'une pièce d'identité et indication du lien de parenté, ou sur présentation d'une procuration. Il appartient au demandeur d'apporter la preuve de sa qualité de receveur. Le bénéficiaire dégage l'ITS de sa responsabilité dans le cas de conflits (familiaux). Il ne peut faire valoir d'autres droits envers l'ITS.

Est-il possible d'identifier tous les propriétaires ?

Le nom des anciens propriétaires est connu pour environ 2 700 des 3 200 effets personnels disponibles au total. Lorsqu'en 1963, l'ITS reçut les effets personnels, il s'engagea à maintenir l'ordre du « Verwaltungsamt für Innere Restitution » (service administratif pour la restitution intérieure), qui avait classé les objets selon la connaissance ou la non-connaissance de leurs propriétaires. Pendant des dizaines d'années, on ne toucha pas aux effets classés dans la catégorie des propriétaires inconnus. À la fin 2009, le département des archives et de la recherche historique de l'ITS mit en œuvre un projet à grande échelle visant à entreprendre un nouvel examen de tous les effets personnels n'ayant pu être identifiés jusqu'alors. Jusqu'à la fin avril 2011, 900 objets du camp de concentration de Neuengamme, déclarés d'origine inconnue, ont ainsi été étudiés. Les propriétaires de 476 de ces objets ont pu être identifiés. Ce sont le plus souvent les numéros de matricule figurant dans les effets

personnels qui ont été déterminants pour l'identification. Mais celle-ci a aussi été possible grâce à des lettres, des factures ou des certificats d'arrêt maladie.

Comment ces objets sont-ils arrivés à l'ITS ?

En 1963, un total d'environ 4 700 effets personnels, venant du « Verwaltungsamt für Innere Restitution » (service administratif pour la restitution intérieure) à Stadthagen (plus de 4 300) et du « Bayerische Landesentschädigungsamt » (service d'indemnisation bavarois) à Munich (339), furent confiés à l'ITS. Les effets personnels conservés au service administratif pour la restitution intérieure furent remis à l'ITS dans le cadre du traitement des affaires de restitution de cet organisme. Il s'agissait en grande partie d'effets personnels saisis par l'armée britannique peu après la libération du camp de concentration de Neuengamme. Quelques effets provenaient initialement aussi du point de chute de la Gestapo de Hambourg ainsi que du camp de concentration de Bergen-Belsen. En outre, le service de restitution avait reçu des effets de détenus du camp de concentration de Dachau par le biais de la Croix-Rouge allemande à Hambourg. Les effets personnels de ce service étaient essentiellement des portefeuilles. Du service d'indemnisation bavarois, l'ITS reçut des biens privés qui avaient été confisqués aux détenus du camp de concentration de Dachau. Contrairement aux effets personnels du service de restitution, ceux conservés au service d'indemnisation étaient constitués principalement de papiers d'identité, de documents, de lettres et de photos.

L'ITS a-t-il restitué des effets personnels depuis 1963 ?

Lorsque l'ITS reçut les effets personnels en 1963, il entreprit dans un premier temps d'amples recherches pour retrouver leurs propriétaires. Pour ce faire, il transmit grand nombre d'effets à des sociétés nationales de la Croix-Rouge, surtout en Russie, auxquelles il demanda de l'aider dans la recherche des familles. Les effets constatés lors du traitement de demandes à l'ITS furent également rendus aux familles. Quelque 1 500 objets purent être restitués de cette façon au cours des décennies. Depuis 2009, l'ITS, en coopération avec des mémoriaux de camps de concentration, des comités internationaux des camps et d'autres organisations partenaires, renforce son engagement pour la restitution des effets personnels.

Qu'a-t-il été fait des effets personnels entre 1945 et 1963 ?

Les biens des détenus du camp de concentration de Neuengamme furent mis en sûreté peu après la libération de Lunden, Schleswig-Holstein. Ils étaient constitués des objets qui étaient restés après l'évacuation du service administratif gérant la propriété des prisonniers du camp de concentration de Neuengamme. Conformément aux prescriptions de l'époque, les biens furent saisis par les autorités britanniques. En 1948, ils furent remis pour restitution

au « Zentralamt für Vermögensverwaltung » (service central pour l'administration de la fortune), qui prit le nom de « Verwaltungsamt für Innere Restitution » (service administratif pour la restitution intérieure) à partir de 1955. Les effets personnels des détenus du camp de concentration de Dachau furent découverts à la libération du camp. Suite à un incendie en mai 1945, il ne resta cependant plus qu'une petite partie de ces effets . Jusqu'en 1946, les objets de valeur furent conservés par l' « International Information Office », bureau d'informations de Dachau chargé de la restitution. À la fermeture de ce bureau, les effets furent séparés en objets de valeur et biens personnels. Les objets de valeur furent remis au service de recherche de la Croix-Rouge allemande à Hambourg et les biens personnels au commissariat bavarois de la République chargé des personnes persécutées du fait de leurs opinions politiques, de leur race et de leur religion. Ce commissariat fut ensuite relayé par le « Bayerische Landesentschädigungsamt » (service d'indemnisation bavarois).

Dans quel état se trouvent les effets actuellement ?

Il est bien évident que les dernières décennies n'aient pas été sans laisser de traces sur les effets personnels. En particulier le papier des documents d'identité et des lettres est devenu en partie cassant. Toutefois, du fait de leur conservation dans les archives, les effets sont dans un état relativement bon. Les lettres et les papiers d'identité sont encore lisibles.